

**ARRÊTÉ N°CONC-20240229**  
**portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade**  
**d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**  
**à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024**

**La Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes,**

**Vu** le Code général de la fonction publique,

**Vu** la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée, d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, et n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

**Vu** l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

**Vu** l'ordonnance n° 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire,

**Vu** l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

**Vu** l'ordonnance n° 2021-139 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

**Vu** le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

**Vu** le décret n°2007-109 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux de 1<sup>ère</sup> classe,

**Vu** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n°2020-437 du 16 avril 2020 modifié pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

**Vu** le décret n°2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

**Vu** le décret n° 2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,



**Vu** l'arrêté du 28 février 2023 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023,

**Considérant** que le décompte de la période des quatre ans prévue à l'article L325-39 du Code général de la fonction publique est suspendu pendant la période du 12 mars 2020 jusqu'au 23 juillet 2020 inclus et du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 octobre 2021,

**Considérant** les nominations intervenues depuis le 28 février 2023 et les demandes de réinscription sur liste d'aptitude des lauréats du concours d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe formulées par les lauréats non nommés,

### ARRÊTE

**Article 1 :** La liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe est mise à jour, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, comme annexée au présent arrêté.

**Article 2 :** Madame Estelle GONZALEZ est réinscrite sur la liste d'aptitude suite à l'arrêté du 23 février 2024 de la Mairie de Gelos (64) mettant fin au stage pour une raison ne tenant pas à sa manière de servir au sens de l'article L.325-41 du code général de la fonction publique.

**Article 3 :** L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

La liste d'aptitude est valable quatre années à partir de la date d'établissement, à la condition que le lauréat demande par écrit à être maintenu sur la liste au terme des deux premières années suivant l'inscription initiale ainsi qu'au terme de la troisième année.

**Article 4 :** Les collectivités souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude. Seule cette attestation assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de la nomination.

**Article 5 :** Les lauréats inscrits sur la présente liste d'aptitude devront informer sans délai le Centre de gestion des Landes de leur nomination.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

La présidente du Centre de gestion :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Mont de Marsan, le 29 février 2024



La Présidente,

Jeanne COUTIÈRE

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le

ID : 040-284003332-20240229-24\_03\_001-AR



**CENTRE DE GESTION**  
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE DES LANDES**

Maison des Communes - Service Concours - B.P. 30069  
40002 MONT-DE-MARSAN CEDEX

Tél : 05.58.85.81.63 - Email : concours@cdg40.org

**ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

LISTE DES CANDIDATS  
INSCRITS SUR LA LISTE D'APTITUDE AU 1<sup>er</sup> MARS 2024

NOM	PRENOM
ALPIN	Aurélia
ARRIAGA	Elodie
AUDARD	Isabelle
AUDOUIN	Pauline
AUGER	Mélissa
AUJEAN	Marie
BAILLEUL	Aurélie
BAKHTI	Sofiane
BALLION	Audrey
BARBACANE	Sophie
BARBE	Manon
BARRAUD	Céline
BECANNE	Justine
BERNUES	Fabienne
BESSE	Mélissa
BEUGNET	Joanna
BIGOURD	Claude
BLANCHET	Sandrine
BLANCO	Nicolas
BODET	Severine
BOHNERT	Carole
BORDENAVE	Florence
BOUGUE	Sabine
BOUQUEY	Christelle
BOURIGAULT	Nicolas
BROUSTE	Sabrina
CABOT	Julie
CAMINADE	Virginie
CASTAINGS	Sarah
CHANGALA	Floriane



CHAUDET	Estelle
CHICO-FOURNIER	Roxane
CHUSSEAU	Vinciane
COLOMBET	Emmanuelle
CORRE	Carine
DAVRINCHE-HAMET	Nathan
DEISTING	Vanessa
DRATWICKI	David
DUMAS	Carole
DUPLOM	Celine
DUTOYA	Alexandrine
ENESCOT	Mathilde
ESCALIERE	Maxime
FAUVET	Stéphanie
FERVAL	Virginie
FEVRIER	Aurélia
FRIOUA	Sofiane
FRUCHARD	Carine
GABORIT	Germain
GARCIA	Julien
GAUDION	Gaylord
GIRAUD	Emilie
GIRAUD	Pierre
GONZALEZ	Estelle
GOURDIAT	Emmanuelle
GREGOIRE	Sandrine
GUIOT	Audrey
HOUDUSSE	Mirjam
HUREAUX	Camille
IBER	Léa
IRAZOQUI	Mailys
JEAN	Anaïs
JOLION	Marine
LAFON	Michelle
LAPOUDGE	Delphine
LATAPY	Pauline
LAVIDALLE	Marion
LEBIGRE	Armelle
LEBLANC-BENEDET	Sandra



LOPEZ	Julien
LORENZINI	Marjorie
MALINAUD	Tyfaine
MARTINEZ	Nadja
MARTINS	Mathieu
MAURICIO CABRAL	Sandra
MAURY	Alexandra
MERIC	Marie
MEYER	Laure
MICHAUD	Clémence
MONFREUX	Sandrine
MORICEAU	Myriam
NICLAS	Thomas
NICOLAS	Laurent
PEDRONO	Jérémy
PEREMIQUEL	Agnès
PERONNE	Philippe
PETROSSIAN	Maria
PLOUVIER-KUNZ	Maïlys
PUHARRE	Lucie
PULITO	Marie
QUINTON	Frédérique
RICHARD	Julie
ROBERT	Hugo
ROBREAU	Nicolas
ROCHE	Nathalie
ROQUES	Hélène
SANCHEZ	Eva
SOUMARE	Valériane
SURENA	Chantal
TAFERNABERRY	Enaut
TASQUE	Julie
THUILLET	Alexandra
TORRES	Virginie
TOUSSAINT DELAVEAU	Céline
TRISCOS	Vanessa
VAUDOIS	Philippe
VENTURINI	Mylène
VICENS	Charline

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le

ID : 040-284003332-20240229-24\_03\_001-AR



<b>VIDEAU</b>	<b>Cyril</b>
<b>VINCENT</b>	<b>Nathalie</b>
<b>Y AUX</b>	<b>Roxane</b>
<b>YOUR</b>	<b>Elise</b>

**TOTAL : 112**